

Pôle des Personnels Enseignants Direction des Ressources Humaines Bâtiment 209 D 91405 Orsay Cedex

ARRETE DE COMMISSION D'ETABLISSEMENT SECOND DEGRE

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.
- Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n°72-580 du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré;
- Vu le décret n°72-581 du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des professeurs certifiés;
- Vu le décret n°80-627 du 4 août 1980 relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive;
- Vu le décret n°93-461 du 25 mars 1993 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur;
- Vu la délibération de la Commission de Carrières des Enseignants Chercheurs du 28 septembre 2023 relative aux postes publiés au titre de la campagne emploi 2024 ;
- Vu la note de service du 03-07-2023 parue dans le bulletin officiel n°30 du 27 juillet 2023 ;

La Présidente de l'université Paris-Saclay

DECIDE

ARTICLE 1er La constitution d'une commission d'établissement pour le poste n°281 à l'IUT de Cachan ;

ARTICLE 2 La commission est composée de :

Mme SAINT MARTIN Virginie Présidente M. LEFEUVRE Elie Vice-président M. KLEIN Jacques-Olivier Assesseur Mme BOURNAND Isabelle **Titulaire** M. DIET Antoine Suppléant M. LE PAIH Yannick Suppléant Mme MAISTRE Sabine Suppléante M. PARRAIN Fabien **Titulaire** M. PENARD Denis Suppléant M. POUJOULY Stéphane **Titulaire** M. PRIOU Agnès Titulaire M. RODRIGUEZ Sergio **Titulaire** M. VAN DE VOORDE Sébastien **Titulaire**

ARTICLE 3 La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orsay, le 08/11/2023

Directeur des Resseurces Humaines

Renaud SIOLY